



ARRETE DE CIRCULATION

La Maire de la Commune de Chânes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.2 et L2213.1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par l'Entreprise PETAVIT, représentée par M. DESSOLY Arnaud, domiciliée 113, ZA le Verdier – 71960 LA ROCHE VINEUSE, dans le cadre des travaux de remise à la côte et changement de six tampons de regard sur le réseau d'assainissement situés Route des Préaux à CHANES, **à compter du LUNDI 12 MAI 2025 pour une durée des travaux prévus de 5 jours.**

ARRETE

Article 1 : L'entreprise PETAVIT est autorisée à effectuer les travaux susvisés, Route des Préaux à compter du Lundi 12 Mai 2025 pour une durée de 5 jours.

Article 2 : Durant cette période, **le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits** aux abords du chantier.

La circulation devra s'effectuer par basculement sur voie opposée.

La circulation devra s'effectuer à vitesse ralentie afin de permettre le dépassement du chantier en sécurité.

Article 4 : La signalisation de la circulation devra être conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992. Elle sera assurée par l'entreprise PETAVIT.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie dans les conditions habituelles.

Fait à Chânes, le 7 mai 2025

La Maire,

Brigitte DARMEDRU



Affichage : mairie
Les Préaux - lotissement
Panneau Pocket
Information : SDIS 71 MACON